

Vers une participation et une mise en œuvre universelles

23-25 septembre et 30 septembre-1<sup>ER</sup> octobre 2014

Siège de L'Organisation des Nations Unies



Copyright © Nations Unies, 2014

Tous droits réservés

Conçu par le Groupe de conception graphique,

Département de l'information de l'ONU

# TABLE DES MATIÈRES

- V AVANT-PROPOS
- VII LETTRE D'INVITATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU
- ix Lettre du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique des Nations Unies sur les questions de procédure
  - Traités retenus pour la Cérémonie des traités
- TRAITÉS MULTILATÉRAUX QUI SONT À LA VEILLE D'UNE PARTICIPATION UNIVERSELLE
- SÉLECTION DE TRAITÉS MULTILATÉRAUX QUI SONT OUVERTS À LA SIGNATURE
- TRAITÉS MULTILATÉRAUX DÉPOSÉS AUPRÈS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
  - 16 Traités multilatéraux des Nations Unies
  - 40 Traités multilatéraux de la Société des Nations

## UNITED NATIONS



## NATIONS UNIES

### AVANT-PROPOS

### LA CONVENTION DE MINAMATA SUR LE MERCURE

Le mercure est une substance chimique préoccupante à l'échelle mondiale vu sa propagation atmosphérique à longue distance, sa persistance dans l'environnement dès lors qu'il a été introduit par l'homme, son potentiel de bioaccumulation dans les écosystèmes et ses effets néfastes importants sur la santé humaine et l'environnement.

La menace que représente le mercure pour la santé et l'environnement ne respecte aucune frontière, touchant les personnes à travers le monde et l'environnement qui nous entoure tous. Il y a des préoccupations pour la santé, en particulier dans les pays en développement, résultant d'une exposition au mercure des populations vulnérables, notamment les femmes, les enfants et, par leur intermédiaire, les générations futures. Les écosystèmes arctiques et les communautés autochtones sont particulièrement vulnérables du fait de la bioamplification du mercure et de la contamination des aliments traditionnels.

Pourtant le mercure n'a cessé d'être fourni, échangé, et utilisé dans certains produits, procédés ou activités telles que l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or. Par le recours aux centrales électriques alimentées au charbon ou aux installations d'incinération de déchets, les émissions et rejets de mercure dans l'environnement ont continué.

Afin de faire face à cette substance chimique préoccupante à l'échelle mondiale, un cadre juridique permettant d'agir au niveau international était absolument nécessaire. Après des années de travaux préparatoires et d'intenses négociations intergouvernementales sous les auspices du Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), les Gouvernements sont parvenus à un accord sur leur engagement collectif pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et rejets anthropiques de mercure et de composés du mercure: la Convention de Minamata sur le mercure a été adoptée lors de la Conférence de plénipotentiaires à Kumamoto, Japon, le 10 octobre 2013.

Grâce aux mesures prévues dans le cadre de cette Convention, nous espérons observer une diminution des niveaux de mercure émis dans l'atmosphère et rejetés dans le sol, l'eau et les océans. En ce qui concerne l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or, les activités permettant la transition vers des pratiques plus durables et moins nuisibles pour l'environnement, qui réduisent l'empoisonnement au mercure des mineurs et de leurs familles, ainsi que les niveaux de mercure présent dans l'environnement, seront soutenues. L'élimination des produits contenant du mercure ajouté ainsi que des procédés utilisant du mercure a d'ores et déjà débuté et dispose désormais de la base juridique pour être accélérée. Les négociations et la prise de conscience que des dates d'abandon définitif seront appliquées ont intensifié la dynamique de transition vers des technologies alternatives n'ayant pas recours au mercure. Il y a donc toutes les raisons de conclure que les objectifs établis par la Convention pourront être atteints.

V

Le contrôle des mouvements de mercure ainsi que les restrictions de son utilisation quand il provient de l'extraction minière primaire appuieront les activités ci-dessus par le contrôle de l'offre et la limitation de l'accès au mercure. Les actions de coopération aideront à répondre à la question des déchets de mercure, y compris sa gestion rationnelle à court terme et son élimination finale. Des actions spécifiques relatives à la fourniture de services de santé sont prévues, ainsi que de nombreuses activités de soutien à la recherche et au partage des connaissances. La fourniture, de manière ciblée, d'un appui au renforcement des capacités et d'une assistance technique et financière dans le cadre de la Convention rend les avantages accessibles à tous. La Convention conduira une action internationale concertée pour contrôler le mercure, avec des effets positifs rapides si la ratification intervient dans de brefs délais pour donner lieu à l'entrée en vigueur de la Convention et renforcer davantage encore l'engagement dans le travail à venir.

La mise en œuvre des obligations de la Convention, une fois celle-ci entrée en vigueur, sera soutenue par un mécanisme qui comprendra, fait novateur, un programme international spécifique visant à soutenir le renforcement des capacités et l'assistance technique. Par ailleurs, la Convention comprend, afin d'appuyer sa mise en œuvre, de solides dispositions relatives à l'échange d'informations et à la sensibilisation du public ainsi que des mesures régissant le respect des obligations.

La Conférence de plénipotentiaires relative à la Convention appela, dans sa résolution, les États et les organisations régionales d'intégration économique à prendre dès que possible les mesures nationales nécessaires pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations dès lors qu'ils auront ratifié la Convention et, par conséquent, à ratifier, accepter ou approuver la Convention, ou à y adhérer, afin qu'elle puisse entrer en vigueur dès que possible. Le PNUE soutient les efforts visant l'entrée en vigueur rapide de la Convention et la mise en œuvre de ses dispositions. Ensemble nous pourrons faire face aux risques que pose le mercure pour notre environnement, pour la santé des êtres humains et celle de la biodiversité à travers le monde. En s'engageant en faveur de la Convention de Minamata sur le mercure, les gouvernements contribueront à la transition vers une économie verte et à la durabilité de l'environnement mondial.

La Convention de Minamata sur le mercure est ouverte à la signature au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, jusqu'au 9 octobre 2014. J'invite les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à saisir l'opportunité de la Cérémonie des traités prévue cette année pour signer, et lorsque cela est possible, ratifier, accepter ou approuver la Convention. L'entrée en vigueur rapide et la participation universelle sont essentielles pour permettre à la Convention d'atteindre efficacement ses objectifs.

ACHIM STEINER

Jelin Stem

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT, DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

۷i

Le 16 mai 2014

#### Monsieur/Madame le Président,

En ma qualité de dépositaire de plus de 560 traités multilatéraux, j'ai l'honneur de m'adresser à Votre Excellence au sujet de l'organisation de la cérémonie des traités de cette année. En 2014, cette manifestation se déroulera du **23 au 25 septembre et du 30 septembre au 1er octobre** au Siège de l'Organisation, à New York. La cérémonie coïncidera avec le débat général de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, qui s'ouvrira le 24 septembre 2014.

Au fil des ans, la cérémonie des traités s'est révélée un moyen efficace pour inciter un plus grand nombre d'États à devenir parties aux traités multilatéraux et pour promouvoir le respect de l'état de droit sur le plan international. Depuis 2000, ces manifestations ont donné lieu à 1 878 formalités conventionnelles. L'année dernière seulement, 59 États ont procédé à 113 formalités conventionnelles au cours de la cérémonie des traités.

De nombreux traités font à ce jour l'objet d'une large participation mais, pour la plupart, l'objectif d'une participation universelle n'est pas encore atteint. La cérémonie des traités offre aux États une occasion unique d'honorer les engagements qu'ils ont pris dans des instances nationales et internationales, de signer les traités multilatéraux dont je suis le dépositaire, de les ratifier et d'y adhérer. C'est pourquoi je vous demande de conjuguer vos efforts pour soutenir l'application universelle de l'ensemble des normes convenues à l'échelle internationale. La participation universelle aux traités et leur application universelle demeurent un objectif aussi ambitieux qu'important, qui exigent des efforts conjoints de la part de tous les États.

Je vous invite à tirer parti de la cérémonie des traités de 2014 pour signer des traités et déposer des instruments de ratification ou d'adhésion pour ceux dont je suis le dépositaire, et contribuer ainsi à l'objectif de la participation universelle. La manifestation de cette année mettra tout particulièrement l'accent sur les traités relatifs aux droits de l'homme, au commerce international, au terrorisme, au droit de la mer, au désarmement, à l'environnement, aux privilèges et immunités et à la sécurité du personnel des Nations Unies.

Vii

La liste des traités mis en avant cette année est jointe à la présente lettre et la liste générale des traités dont je suis dépositaire peut être consultée sur le site Internet de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques, à l'adresse suivante : <a href="https://treaties.un.org">https://treaties.un.org</a>.

Si vous souhaitez participer avec moi à la cérémonie des traités de 2014, je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer mon bureau, au plus tard le 5 septembre 2014, de votre intention de signer des traités dont je suis dépositaire, de les ratifier ou d'y adhérer de sorte que les dispositions nécessaires puissent être prises.

Veuillez agréer, Monsieur/Madame le Président, les assurances de ma très haute considération.

Ban Ki-moon

Ri Mow Ban



## NATIONS UNIES

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017 TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

REFERENCE: LE 29 MAI 2014

### Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que le Secrétaire général a adressée aux chefs d'Etat et de gouvernement pour les inviter à participer à la Cérémonie des traités de 2014, qui se tiendra du 23 au 25 septembre et du 30 septembre au 1er octobre au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, pendant le débat général de la soixante neuvième session de l'Assemblée générale.

La Cérémonie des traités mettra à l'honneur les traités multilatéraux dont le Secrétaire général est dépositaire, dans les domaines d'intérêt global comme les droits de l'homme, le commerce international, le terrorisme, le droit de la mer, le désarmement, l'environnement, les privilèges et immunités et la sécurité du personnel des Nations Unies. La Cérémonie des traités permettra aux Etats de signer et de ratifier tout traité dont le Secrétaire général est dépositaire, ou encore d'y adhérer.

D'après les règles du droit international et la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire de traités multilatéraux, les chefs d'Etat, les chefs de gouvernement et les ministres des affaires étrangères ne sont pas tenus de présenter des pleins pouvoirs afin d'accomplir en personne des formalités se rapportant à un traité. En outre, lorsqu'un instrument conférant des pleins pouvoirs généraux à une personne a été préalablement déposé auprès du Secrétaire général, cette personne n'est pas non plus tenue de présenter des pleins pouvoirs.

Lorsqu'un acte tel que la signature d'un traité déposé auprès du Secrétaire général doit être accompli par une personne autre que le chef d'Etat, le chef de gouvernement ou le ministre des affaires étrangères, il est indispensable que celle-ci présente des pleins pouvoirs en bonne et due forme.

Pour répondre aux conditions posées par le Secrétaire général, un instrument valide conférant les pleins pouvoirs doit comprendre les éléments suivants:

- Titre du traité;
- Nom complet et titre de la personne dûment autorisée à signer le traité;
- Date et lieu de signature; et
- Signature du chef d'Etat, du chef de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères.

iχ

Les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion doivent également émaner de l'une des trois autorités susmentionnées et en porter la signature; ils doivent en outre comprendre toutes les déclarations et réserves y afférentes. Les pleins pouvoirs et les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion doivent être présentés à la Section des traités pour vérification suffisamment longtemps à l'avance de la date de la formalité envisagée. Par ailleurs, le Manuel des traités, qui donne des informations plus détaillées sur les pleins pouvoirs et les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, peut être consulté, sur le site Internet consacré à la Collection des traités des Nations Unies, à l'adresse: <a href="https://treaties.un.org">https://treaties.un.org</a>.

Afin de pouvoir prendre les dispositions nécessaires, notamment sur le plan médiatique, il me serait utile d'être avisé avant le **5 septembre 2014** des intentions de votre Gouvernement en ce qui concerne la signature ou la ratification de l'un des traités multilatéraux dont le Secrétaire général est dépositaire ou de l'adhésion à l'un d'eux. Vous trouverez sur le site Internet susmentionné des informations actualisées sur l'état de tous les traités déposés auprès du Secrétaire général. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la Section des traités du Bureau des affaires juridiques par téléphone: (+1-212) 963-5047; ou par télécopie: (+1-212) 963-3693.

Je compte sur la participation de votre Gouvernement à la Cérémonie des traités de 2014.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

MIGUEL DE SERPA SOARES

Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Le Conseiller juridique des Nations Unies





Liste des traités multilatéraux retenus pour la Cérémonie des traités de 2014

## Droits de l'homme, Droits de l'enfant

- 1. Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (New York, 10 décembre 2008)
- 2. Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (New York, 18 décembre 1990)
- 3. Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort (New York, 15 décembre 1989)
- 4. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (New York, 19 décembre 2011)
- 5. Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (New York, 20 décembre 2006)

### COMMERCE, ARBITRAGE COMMERCIAL, TRANSPORTS

- 6. Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne 11 avril 1980)
- 7. Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international (New York, 12 décembre 2001)
- **8.** Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (New York, 23 novembre 2005)
- 9. Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 10 juin 1958)
- 10. Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (New York, 11 décembre 2008)

### Terrorisme, Questions pénales

- 11. Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (New York, 9 décembre 1999)
- **12.** Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000)
- 13. Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (New York, 15 novembre 2000)
- 14. Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000)
- 15. Convention des Nations Unies contre la Corruption (New York, 31 octobre 2003)

- **16.** Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (New York, 13 avril 2005)
- 17. Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Rome, 17 juillet 1998)
- 17.a. Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Kampala, 10 juin 2010)
- **17.b.** Amendements au Statut de Rome de la Cour pénale internationale relatif au crime d'agression (Kampala, 11 juin 2010)
- **18.** Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale (New York, 9 septembre 2002)

### Droit de la mer

- 19. Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Montego Bay, 10 décembre 1982)
- **20.** Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (New York, 28 juillet 1994)
- 21. Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (New York, 4 août 1995)

### **D**ÉSARMEMENT

- 22. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (avec Protocoles I, II et III) (Genève, 10 octobre 1980)
- **22.a.** Amendement à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Genève, 21 décembre 2001)
- 23. Protocole additionnel à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole IV intitulé Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes) (Vienne, 13 octobre 1995)
- 24. Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996 (Protocole II, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996) annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Genève, 3 mai 1996)
- 25. Protocole relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme

- produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole V) (Genève, 28 novembre 2003)
- **26.** Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (Genève, 3 septembre 1992)
- 27. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (New York, 10 septembre 1996)
- **28.** Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Oslo, 18 septembre 1997)
- 29. Convention sur les armes à sous-munitions (Dublin, 30 mai 2008)
- **30.** Traité sur le commerce des armes (New York, 2 avril 2013)

### Environnement

- **31.** Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Bâle, 22 mars 1989)
- **32.** Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international (Rotterdam, 10 septembre 1998)
- **33.** Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Stockholm, 22 mai 2001)
- **34.** Convention de Minamata sur le mercure (Kumamoto, 10 octobre 2013)

# Privilèges et immunités, Sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé

- **35.** Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (New York, 13 février 1946)
- **36.** Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (New York, 21 novembre 1947)
- 37. Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens (New York, 2 décembre 2004)
- **38.** Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques (New York, 14 décembre 1973)
- 39. Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (New York, 9 décembre 1994)
- **40.** Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (New York, 8 décembre 2005)

4

# TRAITÉS QUI SONT À LA VEILLE D'UNE PARTICIPATION UNIVERSELLE

La liste ci-après contient les traités qui pourraient rapidement atteindre une participation universelle

# TRAITÉS INTERNATIONAUX DÉPOSÉS AUPRÈS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL QUI POURRAIENT RAPIDEMENT ATTEINDRE UNE PARTICIPATION UNIVERSELLE

### (état au 6 mai 2014)

TITRE DU TRAITÉ	NOMBRE DES PARTIES (6 MAI 2014) <sup>1</sup>
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. <i>Vienne, 22 mars 1985</i>	197
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. <i>Montréal, 16 septembre 1987</i>	197
Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. <i>Londres, 29 juin 1990</i>	197
Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. <i>Copenhague</i> , 25 novembre 1992	197
Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone adopté par la neuvième réunion des Parties. <i>Montréal</i> , 17 septembre 1997	197
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. <i>New York,</i> 9 mai 1992	196
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. <i>Paris, 14 octobre 1994</i>	195

<sup>1</sup> Ce nombre peut inclure autant des États membres des Nations Unies que d'autres États ou entités (p.ex., des organisations internationales, en fonction des clauses finales de chaque traité).

TITRE DU TRAITÉ	NOMBRE DES PARTIES (6 MAI 2014)¹
Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. <i>Beijing, 3 décembre</i> 1999	195
Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé. <i>New York, 22 juillet 1946</i>	194
Convention relative aux droits de l'enfant.  New York, 20 novembre 1989	194
Convention sur la diversité biologique. Rio de Janeiro, 5 juin 1992	194
Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. <i>Kyoto, 11 décembre 1997</i>	192
Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. <i>Vienne, 18 avril 1961</i>	190
Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Genève, 3 septembre 1992	190
Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. <i>Vienne,</i> 20 décembre 1988	188
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. New York, 18 décembre 1979	188

TITRE DU TRAITÉ	NOMBRE DES PARTIES (6 MAI 2014)¹
Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.  New York, 9 décembre 1999	185
Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. New York, 8 août 1975	184
Convention sur les substances psychotropes. <i>Vienne, 21 février 1971</i>	183
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. <i>Bâle, 22 mars 1989</i>	181
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Stockholm, 22 mai 2001	179
Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.  New York, 15 novembre 2000	179
Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. <i>Genève, 21 mai 2003</i>	178
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. <i>New York, 7 mars 1966</i>	177
Convention de Vienne sur les relations consulaires. <i>Vienne, 24 avril 1963</i>	177

8

TITRE DU TRAITÉ	NOMBRE DES PARTIES (6 MAI 2014)¹
Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques. <i>New York,</i> 14 décembre 1973	176
Accord portant création du Fonds international de développement agricole. <i>Rome, 13 juin 1976</i>	173
Convention internationale contre la prise d'otages. <i>New York, 17 décembre 1979</i>	173
Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. <i>Vienne, 8 avril 1979</i>	171
Convention des Nations Unies contre la Corruption. <i>New York, 31 octobre 2003</i>	171
Convention portant création de l'Organisation maritime internationale. <i>Genève, 6 mars 1948</i>	170
Pacte international relatif aux droits civils et politiques. <i>New York,</i> 16 décembre 1966	168
Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. <i>New York, 15 décembre 1997</i>	168
Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique.  Montréal, 29 janvier 2000	167

TITRE DU TRAITÉ	NOMBRE DES PARTIES (6 MAI 2014) <sup>1</sup>
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. <i>New York, 25 mai 2000</i>	167
Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. <i>Montego Bay,</i> 10 décembre 1982	166
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.  New York, 16 décembre 1966	162
Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. New York, 10 septembre 1996	162 <sup>2</sup>
Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Oslo, 18 septembre 1997	161
Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. New York, 13 février 1946	160

<sup>2</sup> Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'étant pas encore entré en vigueur, ce chiffre indique le nombre d'États qui ont déposé leur instrument de consentement à être lié par le Traité.

# TRAITÉS QUI SONT OUVERTS À LA SIGNATURE

La liste ci-dessous est une sélection des traités qui sont actuellement ouverts à la signature.

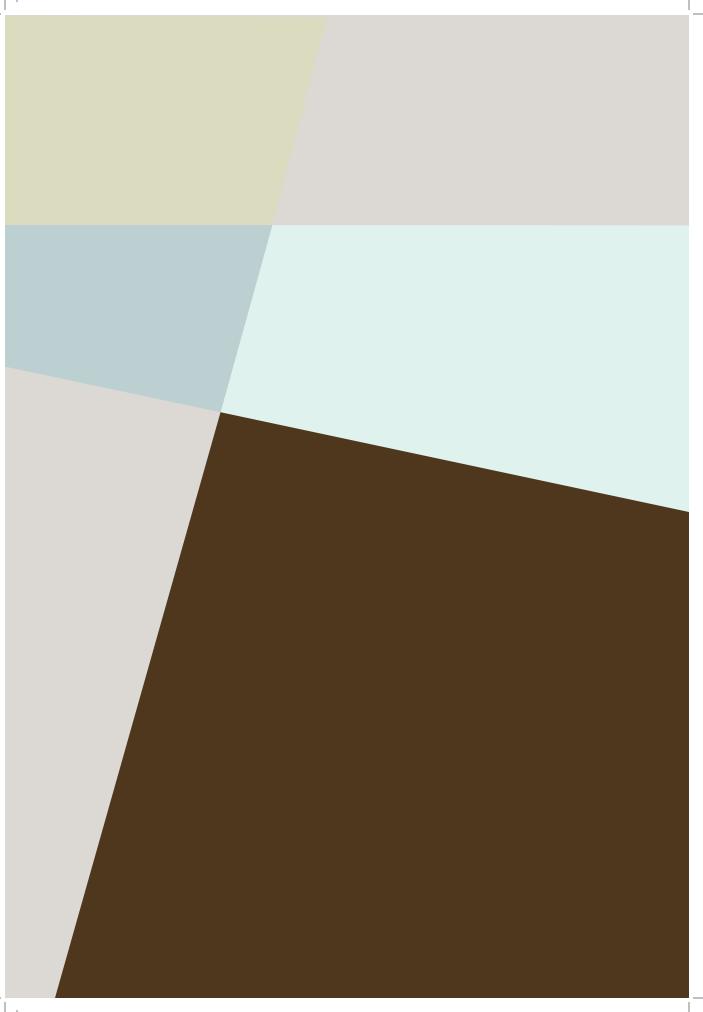
La signature simple (signature sous réserve de ratification) est autorisée dans la plupart des traités multilatéraux pour une période de temps déterminée, même si certains traités multilatéraux restent indéfiniment ouverts à la signature. Par la signature, l'État n'exprime pas son consentement à être lié par le traité, qui ne se produit pas tant que l'État n'a pas ratifié, accepté ou approuvé le traité. La signature signifie qu'un État est tenu, en toute bonne foi, de s'abstenir d'actes qui sont contraires à l'objet et au but du traité (article 18 de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969).



- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. New York, 7 mars 1966
- 2. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. New York, 16 décembre 1966
- **3.** Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. New York, 10 décembre 2008
- 4. Pacte international relatif aux droits civils et politiques. New York, 16 décembre 1966
- **5.** Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. New York, 16 décembre 1966
- **6.** Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid. New York, 30 novembre 1973
- 7. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. New York, 18 décembre 1979
- **8.** Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. New York, 6 octobre 1999
- 9. Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. New York, 10 décembre 1984
- **10.** Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. New York, 18 décembre 2002
- 11. Convention relative aux droits de l'enfant. New York, 20 novembre 1989
- 12. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. New York, 25 mai 2000
- 13. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. New York, 25 mai 2000
- 14. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. New York, 19 décembre 2011
- 15. Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort. New York, 15 décembre 1989
- **16.** Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. New York, 18 décembre 1990
- 17. Accord portant création du Fonds pour le progrès des populations autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes. Madrid, 24 juillet 1992
- 18. Convention relative aux droits des personnes handicapées. New York, 13 décembre 2006

12

- **19.** Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. New York, 13 décembre 2006
- **20.** Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. New York, 20 décembre 2006
- 21. Convention des Nations Unies sur le contrat de transport effectué entièrement ou partiellement par mer. New York, 11 décembre 2008
- 22. Accord intergouvernemental sur les ports secs. Bangkok, 1er mai 2013
- 23. Accord international sur le cacao, 2010. Genève, 25 juin 2010
- 24. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. New York, 10 septembre 1996
- 25. Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. Kinshasa, 30 avril 2010
- 26. Traité sur le commerce des armes. New York, 2 avril 2013
- 27. Convention de Minamata sur le mercure. Kumamoto, 10 octobre 2013



# TRAITÉS MULTILATÉRAUX DÉPOSÉS AUPRÈS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La liste ci-après est la liste complète des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général.



### TRAITÉS MULTILATÉRAUX DÉPOSÉS AUPRÈS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

### (en date du 1er mai 2014)1

# CHAPITRE I. CHARTE DES NATIONS UNIES ET STATUT DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

- 1. Charte des Nations Unies. San Francisco, 26 juin 1945
- 2. Déclarations d'acceptation des obligations contenues dans la Charte des Nations Unies —Admission d'États à l'Organisation des Nations Unies conformément à l'Article 4 de la Charte. San Francisco, 24 octobre 1945
- 3. Statut de la Cour internationale de Justice. San Francisco, 24 octobre 1945
- 4. Déclarations reconnaissant comme obligatoire la juridiction de la Cour internationale de Justice en application du paragraphe 2 de l'Article 36 du Statut de la Cour
- 5.a. Amendements aux Articles 23, 27 et 61 de la Charte des Nations Unies adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies dans les résolutions 1991 A et B (XVIII) du 17 décembre 1963. New York, 17 décembre 1963
- 5.b. Amendement à l'Article 109 de la Charte des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2101 (XX) du 20 décembre 1965. New York, 20 décembre 1965
- 5.c. Amendement à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2847 (XXVI) du 20 décembre 1971. New York, 20 décembre 1971

# CHAPITRE II. RÈGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS INTERNATIONAUX

 Acte général révisé pour le Règlement pacifique des différends internationaux. New York, 28 avril 1949

# CHAPITRE III. Privilèges et immunités, relations diplomatiques et consulaires, etc.

- 1. Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. New York, 13 février 1946
- Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées. New York, 21 novembre 1947
- 3. Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Vienne, 18 avril 1961

<sup>1</sup> Les numéros assignés aux traités dans cette liste sont les mêmes que ceux en usage dans la Collection des traités des Nations Unies à https://treaties.un.org

- **4.** Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, concernant l'acquisition de la nationalité. Vienne, 18 avril 1961
- 5. Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, concernant le règlement obligatoire des différends. Vienne, 18 avril 1961
- **6.** Convention de Vienne sur les relations consulaires. Vienne, 24 avril 1963
- 7. Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations consulaires concernant l'acquisition de la nationalité. Vienne, 24 avril 1963
- **8.** Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations consulaires concernant le règlement obligatoire des différends. Vienne, 24 avril 1963
- 9. Convention sur les missions spéciales. New York, 8 décembre 1969
- 10. Protocole de signature facultative à la Convention sur les missions spéciales concernant le règlement obligatoire des différends. New York, 8 décembre 1969
- 11. Convention de Vienne sur la représentation des États dans leurs relations avec les organisations internationales de caractère universel. Vienne, 14 mars 1975
- **12.** Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de biens, archives et dettes d'État. Vienne, 8 avril 1983
- 13. Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens. New York, 2 décembre 2004

### CHAPITRE IV. Droits de l'homme

- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Paris, 9 décembre 1948
- 2. Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. New York, 7 mars 1966
- **2.a.** Amendement à l'article 8 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. New York, 15 janvier 1992
- **3.** Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. New York, 16 décembre 1966
- **3.a.** Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels . New York, 10 décembre 2008
- 4. Pacte international relatif aux droits civils et politiques. New York, 16 décembre 1966
- 5. Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. New York, 16 décembre 1966

- 6. Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. New York, 26 novembre 1968
- Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid. New York, 30 novembre 1973
- **8.** Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. New York, 18 Décembre 1979
- **8.a.** Amendement au premier paragraphe de l'article 20 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. New York, 22 décembre 1995
- **8.b.** Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. New York, 6 octobre 1999
- 9. Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. New York, 10 décembre 1984
- 9.a. Amendements au paragraphe 7 de l'article 17 et au paragraphe 5) de l'article 18 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants. New York, 8 septembre 1992
- **9.b.** Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. New York, 18 décembre 2002
- **10.** Convention internationale contre l'apartheid dans les sports. New York, 10 décembre 1985
- 11. Convention relative aux droits de l'enfant. New York, 20 novembre 1989
- **11.a.** Amendement au paragraphe 2 de l'article 43 de la Convention relative aux droits de l'enfant. New York, 12 décembre 1995
- **11.b.** Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. New York, 25 mai 2000
- 11.c. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. New York, 25 mai 2000
- **11.d.** Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. New York, 19 décembre 2011
- **12.** Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort. New York, 15 décembre 1989
- 13. Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. New York, 18 décembre 1990
- **14.** Accord portant création du Fonds pour le progrès des populations autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes. Madrid, 24 juillet 1992
- 15. Convention relative aux droits des personnes handicapées. New York, 13 décembre 2006
- **15.a.** Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. New York, 13 décembre 2006

**16.** Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. New York, 20 décembre 2006

#### CHAPITRE V. RÉFUGIÉS ET APATRIDES

- 1. Constitution de l'Organisation internationale pour les réfugiés. New York, 15 décembre 1946
- 2. Convention relative au statut des réfugiés. Genève, 28 juillet 1951
- 3. Convention relative au statut des apatrides. New York, 28 septembre 1954
- 4. Convention sur la réduction des cas d'apatridie. New York, 30 août 1961
- 5. Protocole relatif au statut des réfugiés. New York, 31 janvier 1967

### CHAPITRE VI. STUPÉFIANTS ET SUBSTANCES PSYCHOTROPES

- 1. Protocole amendant les Accords, Conventions et Protocoles sur les stupéfiants conclus à La Haye le 23 janvier 1912, à Genève le 11 février 1925 et le 19 février 1925 et le 13 juillet 1931, à Bangkok le 27 novembre 1931 et à Genève le 26 juin 1936. Lake Success (New York), 11 décembre 1946
- 2. Convention internationale de l'opium. La Haye, 23 janvier 1912
- 3. Accord concernant la suppression de la fabrication, du commerce intérieur et de l'usage de l'opium préparé. Genève, 11 février 1925 et Lake Success (New York), 11 décembre 1946
- 4. Accord relatif à la suppression de la fabrication, du commerce intérieur et de l'usage de l'opium préparé. Genève, 11 février 1925
- **5.** Convention internationale de l'opium. Genève, 19 février 1925 et Lake Success (New York), 11 décembre 1946
- **6.a.** Convention internationale de l'opium. Genève, 19 février 1925
- **6.b.** Protocole à la Convention internationale de l'opium. Genève, 19 février 1925
- 7. Convention pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants. Genève, 13 juillet 1931 et Lake Success (New York), 11 décembre 1946
- **8.a.** Convention pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants. Genève, 13 juillet 1931
- **8.b.** Protocole de signature. Genève, 13 juillet 1931
- 9. Accord relatif à la suppression de l'habitude de fumer l'opium. Bangkok, 27 novembre 1931 et Lake Success (New York), 11 décembre 1946
- Accord relatif à la suppression de l'habitude de fumer l'opium. Bangkok, 27 novembre 1931
- 11. Convention pour la répression du trafic illicite des drogues nuisibles. Genève, 26 juin 1936 et Lake Success (New York), 11 décembre 1946

- **12.a.** Convention de 1936 pour la répression du trafic illicite des drogues nuisibles. Genève, 26 juin 1936
- **12.b.** Protocole de signature. Genève, 26 juin 1936
- 13. Protocole plaçant sous contrôle international certaines drogues non visées par la Convention du 13 juillet 1931 pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants, amendée par le Protocole signé à Lake Success, New York, le 11 décembre 1946. Paris, 19 novembre 1948
- 14. Protocole visant à limiter et à réglementer la culture du pavot, ainsi que la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium. New York, 23 juin 1953
- 15. Convention unique sur les stupéfiants de 1961. New York, 30 mars 1961
- 16. Convention sur les substances psychotropes. Vienne, 21 février 1971
- 17. Protocole portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. Genève, 25 mars 1972
- **18.** Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. New York, 8 août 1975
- **19.** Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Vienne, 20 décembre 1988

### CHAPITRE VII. Traite des êtres humains

- 1. Protocole signé à Lake Success (New-York) le 12 novembre 1947, amendant la Convention pour la répression de la traite des femmes et des enfants, conclue à Genève le 30 septembre 1921, et la Convention pour la répression de la traite des femmes majeures, conclue à Genève le 11 octobre 1933. Lake Success (New York), 12 novembre 1947
- 2. Convention internationale pour la répression de la traite des femmes et des enfants, conclue à Genève le 30 septembre 1921, sous sa forme amendée par le Protocole signé à Lake Success, New York, le 12 novembre 1947. Lake Success, 12 novembre 1947
- 3. Convention internationale pour la répression de la traite des femmes et des enfants. Genève, 30 septembre 1921
- 4. Convention internationale relative à la répression de la traite des femmes majeures, conclue à Genève, le 11 octobre 1933, sous sa forme amendée par le Protocole signé à Lake Success, New York, le 12 novembre 1947. Lake Success, 12 novembre 1947
- 5. Convention internationale relative à la répression de la traite des femmes majeures. Genève, 11 octobre 1933
- 6. Protocole amendant l'Arrangement international en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de traite des blanches, signé à Paris le 18 mai 1904, et la Convention internationale relative à la répression de la traite des blanches, signée à Paris le 4 mai 1910. Lake Success (New York), 4 mai 1949
- 7. Arrangement international en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de "Traite des Blanches", signé à Paris le 18 mai 1904, et

- amendé par le Protocole signé à Lake Success (New York), le 4 mai 1949. Lake Success (New York), 4 mai 1949
- **8.** Arrangement international en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de "Traite des Blanches". Paris, 18 mai 1904
- 9. Convention internationale relative à la répression de la traite des blanches, signée à Paris le 4 mai 1910, et amendée par le Protocole signé à Lake Success (New York), le 4 mai 1949. Lake Success (New York), 4 mai 1949
- **10.** Convention internationale relative à la répression de la traite des blanches. Paris, 4 mai 1910
- **11.a.** Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Lake Success (New York), 21 mars 1950
- 11.b. Protocole de clôture de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Lake Success (New York), 21 mars 1950

### CHAPITRE VIII. Publications obscènes

- Protocole amendant la Convention pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes, conclue à Genève le 12 septembre 1923. Lake Success (New York), 12 novembre 1947
- 2. Convention pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes, conclue à Genève le 12 septembre 1923, et amendée par le Protocole signé à Lake Success (New York) le 12 novembre 1947. New York, 12 novembre 1947
- **3.** Convention internationale pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes. Genève, 12 septembre 1923
- 4. Protocole amendant l'Arrangement relatif à la répression de la circulation des publications obscènes, signé à Paris, le 4 mai 1910. Lake Success (New York), 4 mai 1949
- 5. Arrangement relatif à la répression de la circulation des publications obscènes, signé à Paris le 4 mai 1910, et amendé par le Protocole signé à Lake Success, New York, le 4 mai 1949. New York, 4 mai 1949
- **6.** Arrangement relatif à la répression de la circulation des publications obscènes. Paris, 4 mai 1910

### CHAPITRE IX. SANTÉ

- 1. Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. New York, 22 juillet 1946
- 1.a. Amendements aux articles 24 et 25 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 28 mai 1959
- **1.b.** Amendement à l'article 7 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 20 mai 1965
- 1.c. Amendements aux articles 24 et 25 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 23 mai 1967

- **1.d.** Amendements aux articles 34 et 55 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 22 mai 1973
- **1.e.** Amendements aux articles 24 et 25 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 17 mai 1976
- **1.f.** Amendement à l'article 74 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 18 mai 1978
- **1.g.** Amendements aux articles 24 et 25 de la Constitution mondiale de la santé. Genève, 12 mai 1986
- **1.h.** Amendements aux articles 24 et 25 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 16 mai 1998
- 2. Protocole relatif à l'Office international d'hygiène publique 1946. New York, 22 juillet 1946
- 3. Accord portant création du Centre International du Vaccin. New York, 28 octobre 1996
- 4. Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Genève, 21 mai 2003
- **4.a.** Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac. Séoul, 12 novembre 2012

### CHAPITRE X. COMMERCE INTERNATIONAL ET DÉVELOPPEMENT

- 1.a. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Genève, 30 octobre 1947
- **1.b.** Charte de la Havane instituant une Organisation internationale du Commerce. La Havane, 24 mars 1948
- 1.c. Accord concernant l'application de la clause de la nation la plus favorisée aux zones de l'Allemagne occidentale soumises à l'occupation militaire. Genève, 14 septembre 1948
- 1.d. Mémorandum d'Accord portant application aux secteurs ouest de Berlin de l'Accord relatif au traitement général de la nation la plus favorisée concernant les zones d'occupation militaire de l'Allemagne occidentale. Annecy, 13 août 1949
- 2. Accord portant création de la Banque africaine de développement. Khartoum, 4 août 1963
- **2.a.** Amendements à l'Accord portant création de la Banque africaine de développement. Abidjan, 17 mai 1979
- **2.b.** Accord portant création de la Banque africaine de développement en date à Khartoum du 4 août 1963 tel qu'amendé par la résolution 05-79 adopté par le Conseil des gouverneurs le 17 mai 1979. Lusaka, 7 mai 1982
- 3. Convention relative au commerce de transit des États sans littoral. New York, 8 juillet 1965
- 4. Accord portant création de la Banque asiatique de développement. Manille, 4 décembre 1965
- 5. Protocole d'association en vue de la création d'une Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest. Accra, 4 mai 1967

- **6.** Accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes. Kingston, 18 octobre 1969
- 7. Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises. New York, 14 juin 1974
- 7.a. Protocole modifiant la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises. Vienne, 11 avril 1980
- **7.b.** Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises, telle que modifiée par le Protocole du 11 avril 1980. New York, 14 juin 1974
- **8.** Accord portant création du Fonds international de développement agricole. Rome, 13 juin 1976
- 9. Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Vienne, 8 avril 1979
- Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.
   Vienne, 11 avril 1980
- 11. Statuts du Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique. Bangkok, 1 avril 1982
- **11.a.** Amendements aux Statuts du Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique. Kuala Lumpur, 16 juillet 1998
- 12. Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux. New York, 9 décembre 1988
- 13. Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international. Vienne, 17 avril 1991
- 14. Accord portant création du Centre Sud. Genève, 1 septembre 1994
- 15. Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by. New York, 11 décembre 1995
- **16.** Accord portant création de la Banque pour la coopération économique et le développement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le Caire, 28 août 1996
- 17. Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international. New York, 12 décembre 2001
- **18.** Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux. New York, 23 novembre 2005
- 19. Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international de réflexion sur les pays en développement sans littoral. New York, 24 septembre 2010

### CHAPITRE XI. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

# A. Questions douanières

1. Accord relatif à l'application provisoire des projets de conventions internationales douanières sur le tourisme, sur les véhicules routiers commerciaux et sur le transport international des marchandises par la route. Genève, 16 juin 1949

- 2. Protocole additionnel à l'Accord relatif à l'application provisoire des projets de conventions internationales douanières sur le tourisme, sur les véhicules routiers commerciaux et sur le transport international des marchandises par la route. Genève, 16 juin 1949
- 3. Protocole additionnel à l'Accord relatif à l'application provisoire des projets de conventions internationales douanières sur le tourisme, sur les véhicules routiers commerciaux et sur le transport international des marchandises par la route concernant le transport international des marchandises au moyen de containers sous le régime du carnet TIR. Genève, 11 mars 1950
- 4. Protocole additionnel portant modification de certaines dispositions de l'Accord relatif à l'application Provisoire des projets de Conventions internationales douanières sur le tourisme, sur les véhicules routiers commerciaux et sur le transport international des marchandises par la route. Genève, 28 novembre 1952
- 5. Convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire. Genève, 7 novembre 1952
- **6.** Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme. New York, 4 juin 1954
- 7. Protocole additionnel à la Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme, relatif à l'importation de documents et de matériel de propagande touristique. New York, 4 juin 1954
- 8. Convention douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers privés. New York, 4 juin 1954
- 9. Convention douanière relative aux containers. Genève, 18 mai 1956
- **10.** Convention douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers commerciaux. Genève, 18 mai 1956
- 11. Convention douanière relative à l'importation temporaire pour usage privé des embarcations de plaisance et des aéronefs. Genève, 18 mai 1956
- **12.** Convention douanière relative aux pièces de rechange utilisées pour la réparation des wagons EUROP. Genève, 15 janvier 1958
- 13. Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR). Genève, 15 janvier 1959
- **14.** Convention européenne relative au régime douanier des palettes utilisées dans les transports internationaux. Genève, 9 décembre 1960
- 15. Convention douanière relative aux conteneurs, 1972. Genève, 2 décembre 1972
- **16.** Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR). Genève, 14 novembre 1975
- 17. Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières. Genève, 21 octobre 1982
- **18.** Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés en transport international dans le cadre d'un pool. Genève, 21 janvier 1994

### B. Circulation routière

- 1. Convention sur la circulation routière. Genève, 19 septembre 1949
- 2. Protocole relatif aux pays ou territoires présentement occupés. Genève, 19 septembre 1949
- 3. Protocole relatif à la signalisation routière. Genève, 19 septembre 1949
- 4. Accord européen complétant la Convention sur la circulation routière et le Protocole relatif à la signalisation routière de 1949. Genève, 16 septembre 1950
- 5. Accord européen portant application de l'article 3 de l'annexe 7 de la Convention sur la circulation routière de 1949 concernant les dimensions et poids des véhicules admis à circuler sur certaines routes des Parties contractantes. Genève, 16 septembre 1950
- 6. Accord européen portant application de l'article 23 de la Convention sur la circulation routière de 1949 concernant les dimensions et poids des véhicules admis à circuler sur certaines routes des Parties contractantes. Genève, 16 septembre 1950
- 7. Déclaration sur la construction de grandes routes de trafic international. Genève, 16 septembre 1950
- 8. Accord général portant réglementation économique des transports routiers internationaux
- 8.a. Protocole additionnel. Genève, 17 mars 1954
- 8.b. Protocole de signature. Genève, 17 mars 1954
- **8.c.** Protocole relatif à l'adoption de l'annexe C.1 au Cahier des charges annexé à l'Accord général portant réglementation économique des transports routiers internationaux. Genève, 1 juillet 1954
- 9. Accord relatif à la signalisation des chantiers portant modification de l'Accord européen du 16 septembre 1950 complétant la Convention de 1949 sur la circulation routière et le Protocole de 1949 relatif à la signalisation routière. Genève, 16 décembre 1955
- **10.** Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers à usage privé en circulation internationale. Genève, 18 mai 1956
- 11. Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR). Genève, 19 mai 1956
- **11.a.** Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR). Genève, 5 juillet 1978
- 11.b. Protocole additionnel à la Convention relative au Contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique. Genève, 20 février 2008
- 12. Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers effectuant des transports internationaux de marchandises. Genève, 14 décembre 1956
- 13. Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers effectuant des transports internationaux de voyageurs. Genève, 14 décembre 1956

- **14.** Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR). Genève, 30 septembre 1957
- 14.a. Protocole portant amendement de l'article 14, paragraphe 3, de l'Accord européen du 30 septembre 1957 relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR). New York, 21 août 1975
- **14.b.** Protocole portant amendement des articles 1 a), 14 1) et 14 3) b) de l'Accord européen du 30 septembre 1957 relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR). Genève, 28 octobre 1993
- 15. Accord européen relatif aux marques routières. Genève, 13 décembre 1957
- 16. Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions. Genève, 20 mars 1958
- 17. Accord relatif aux engins spéciaux pour le transport des denrées périssables et à leur utilisation pour les transports internationaux de certaines de ces denrées. Genève, 15 janvier 1962
- **18.** Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR). Genève, 19 janvier 1962
- 19. Convention sur la circulation routière. Vienne, 8 novembre 1968
- 20. Convention sur la signalisation routière. Vienne, 8 novembre 1968
- 21. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR). Genève, 1er juillet 1970
- **22.** Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP). Genève, 1er septembre 1970
- **23.** Accord européen complétant la Convention sur la circulation routière ouvert à la signature à Vienne le 8 novembre 1968. Genève, 1er mai 1971
- **24.** Accord européen complétant la Convention sur la signalisation routière. Genève, 1er mai 1971
- **25.** Protocole sur les marques routières, additionnel à l'Accord européen complétant la Convention sur la signalisation routière. Genève, 1er mars 1973
- **26.** Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR). Genève, 1er mars 1973
- **26.a.** Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR). Genève, 5 juillet 1978
- 27. Accord sur les exigences minimales pour la délivrance et la validité des permis de conduire (APC). Genève, 1er avril 1975
- **28.** Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR). Genève, 15 novembre 1975
- **28.a.** Amendements à l'article 9 de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR). Genève, 29 mars 2007

- **29.** Accord intergouvernemental portant création d'une carte interafricaine d'assurance de responsabilité civile automobile. New York, 1er octobre 1978
- 30. Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure (CRTD). Genève, 10 octobre 1989
- 31. Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque des contrôles. Vienne, 13 novembre 1997
- **31.1.** Règle No 1. Prescriptions uniformes relatives au contrôle technique périodique des véhicules à roues en ce qui concerne la protection de l'environnement. Genève, 14 décembre 2001
- **31.2.** Règle No 2. Prescriptions uniformes relatives au contrôle technique périodique des véhicules à roues en ce qui concerne leur aptitude à la circulation. Genève, 13 novembre 2009
- 32. Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues. Genève, 25 juin 1998
- 33. Accord des routes internationales dans le Mashreq arabe. Beyrouth, 10 mai 2001
- 34. Accord intergouvernemental sur le réseau routier asiatique. Bangkok, 18 novembre 2003

# C. Transports par voie ferrée

- 1. Convention internationale pour faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée. Genève, 10 janvier 1952
- 2. Convention internationale pour faciliter le franchissement des frontières aux marchandises transportées par voie ferrée. Genève, 10 janvier 1952
- Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC). Genève,
   31 mai 1985
- 4. Accord sur le Réseau Ferroviaire International du Mashreq Arabe. Beyrouth, 14 avril 2003
- 5. Accord intergouvernemental sur le réseau du chemin de fer transasiatique. Jakarta, 12 avril 2006
- 6. Convention relative à un régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer sous le couvert de lettres de voiture SMGS. Genève, 9 février 2006

# D. Transports par voie d'eaux

- 1. Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux de navigation intérieure (CLN). Genève, 1er mars 1973
- 1.a. Protocole à la Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux de navigation intérieure (CLN). Genève, 5 juillet 1978

- 2. Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages en navigation intérieure (CVN). Genève, 6 février 1976
- **2.a.** Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages en navigation intérieure (CVN). Genève, 5 juillet 1978
- 3. Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer, 1978. Hambourg, 31 mars 1978
- 4. Convention internationale de 1993 sur les privilèges et hypothèques maritimes. Genève, 6 mai 1993
- 5. Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN). Genève, 19 janvier 1996
- **6.** Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN). Genève, 26 mai 2000
- 7. Mémorandum d'Accord sur la coopération dans le domaine des transports maritimes dans le Mashreq arabe. Damas, 9 mai 2005
- **8.** Convention des Nations Unies sur le contrat de transport effectué entièrement ou partiellement par mer. New York, 11 décembre 2008

# E. Transport multimodal

- Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises. Genève, 24 mai 1980
- 2. Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC). Genève, ler février 1991
- 2.a. Protocole à l'Accord européen de 1991 sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) concernant le transport combiné par voie navigable. Genève, 17 janvier 1997
- 3. Accord intergouvernemental sur les ports secs, Bangkok, 1er mai 2013

#### CHAPITRE XII. Navigation

- 1. Convention portant création de l'Organisation maritime internationale. Genève, 6 mars 1948
- **1.a.** Amendements aux articles 17 et 18 de la Convention relative à la création de l'Organisation maritime internationale. Londres, 15 septembre 1964
- **1.b.** Amendement à l'article 28 de la Convention relative à la création de l'Organisation maritime internationale. Londres, 28 septembre 1965
- 1.c. Amendements aux articles 10, 16, 17, 18, 20, 28, 31 et 32 de la Convention relative à la création de l'Organisation maritime internationale. Londres, 17 octobre 1974
- **1.d.** Amendements au titre et aux dispositions de la Convention relative à la création de l'Organisation maritime internationale. Londres, 14 novembre 1975 et 9 novembre 1977
- 1.e. Amendements à la Convention relative à la création de l'Organisation maritime internationale visant à l'institutionnalisation du Comité de la coopération technique dans la Convention. Londres, 17 novembre 1977

- **1.f.** Amendements aux articles 17, 18, 20 et 51 de la Convention relative à la création de l'Organisation maritime internationale. Londres, 15 novembre 1979
- 1.g. Amendements à la Convention portant création de l'Organisation maritime internationale (institutionnalisation du Comité de la simplification des formalités). Londres, 7 novembre 1991
- 1.h. Amendements à la Convention portant création de l'Organisation maritime internationale. Londres, 4 novembre 1993
- 2. Convention relative au jaugeage et à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure. Bangkok, 22 juin 1956
- 3. Convention relative à l'unification de certaines règles en matière d'abordage en navigation intérieure. Genève, 15 mars 1960
- 4. Convention relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure. Genève, 25 janvier 1965
- 5. Convention relative au jaugeage des bateaux de navigation intérieure. Genève, 15 février 1966
- 6. Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes. Genève, 6 avril 1974
- 7. Convention des Nations Unies sur les conditions d'immatriculation des navires. Genève, 7 février 1986
- **8.** Convention internationale de 1999 sur la saisie conservatoire des navires. Genève, 12 mars 1999

### CHAPITRE XIII. STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

- 1. Protocole amendant la Convention internationale concernant les statistiques économiques, signée à Genève le 14 décembre 1928. Paris, 9 décembre 1948
- Convention internationale concernant les statistiques économiques, signée à Genève le 14 décembre 1928, amendée par le Protocole signé à Paris le 9 décembre 1948. Paris, 9 décembre 1948
- **3.a.** Convention internationale concernant les statistiques économiques. Genève, 14 décembre 1928
- **3.b.** Protocole. Genève, 14 décembre 1928

# CHAPITRE XIV. QUESTIONS DE CARACTÈRE ÉDUCATIF ET CULTUREL

- 1. Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel. Lake Success (New York), 15 juillet 1949
- 2. Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel. Lake Success (New York), 22 novembre 1950

- Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion. Rome, 26 octobre 1961
- 4. Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes. Genève, 29 octobre 1971
- 5. Protocole à l'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel du 22 novembre 1950. Nairobi, 26 novembre 1976
- **6.** Accord international portant création de l'Université pour la paix. New York, 5 décembre 1980
- 7. Statuts du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie. Madrid, 13 septembre 1983
- **7.a.** Protocole de la reprise de la réunion de plénipotentiaires relative à la création du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie. Vienne, 4 avril 1984
- **7.b.** Amendements aux articles 6 6) et 7 1) des Statuts du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie. Trieste (Italie), 3 décembre 1996
- **7.c.** Protocole relatif aux Statuts du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, établissant le Siège du Centre. Trieste (Italie), 24 octobre 2007

#### CHAPITRE XV. DÉCLARATION DE DÉCÈS DE PERSONNES DISPARUES

- 1. Convention concernant la déclaration de décès de personnes disparues. Lake Success (New York), 6 avril 1950
- 2. Protocole portant prolongation de la validité de la Convention concernant la déclaration de décès de personnes disparues. New York, 16 janvier 1957
- 3. Protocole prorogeant à nouveau la validité de la Convention concernant la déclaration de décès de personnes disparues. New York, 15 janvier 1967

#### CHAPITRE XVI. CONDITIONS DE LA FEMME

- 1. Convention sur les droits politiques de la femme. New York, 31 mars 1953
- 2. Convention sur la nationalité de la femme mariée. New York, 20 février 1957
- 3. Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages. New York, 10 décembre 1962

#### CHAPITRE XVII. LIBERTÉ D'INFORMATION

1. Convention relative au droit international de rectification. New York, 31 mars 1953

## CHAPITRE XVIII. QUESTIONS PÉNALES

1. Protocole amendant la Convention relative à l'esclavage, signée à Genève le 25 septembre 1926. New York, 7 décembre 1953

- 2. Convention relative à l'esclavage, signée à Genève le 25 septembre 1926 et amendée par le Protocole. New York, 7 décembre 1953
- 3. Convention relative à l'esclavage. Genève, 25 septembre 1926
- 4. Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage. Genève, 7 septembre 1956
- 5. Convention internationale contre la prise d'otages. New York, 17 décembre 1979
- **6.** Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires. New York, 4 décembre 1989
- 7. Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques. New York, 14 décembre 1973
- **8.** Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. New York, 9 décembre 1994
- **8.a.** Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. New York, 8 décembre 2005
- 9. Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. New York, 15 décembre 1997
- 10. Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Rome, 17 juillet 1998
- **10.a.** Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Kampala, 10 juin 2010
- **10.b.** Amendements au Statut de Rome de la Cour pénale internationale relatifs au crime d'agression. Kampala, 11 juin 2010
- 11. Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. New York, 9 décembre 1999
- 12. Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. New York, 15 novembre 2000
- 12.a. Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. New York, 15 novembre 2000
- **12.b.** Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. New York, 15 novembre 2000
- 12.c. Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. New York, 31 mai 2001
- 13. Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale. New York, 9 septembre 2002
- 14. Convention des Nations Unies contre la Corruption. New York, 31 octobre 2003
- 15. Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. New York, 13 avril 2005

#### CHAPITRE XIX. PRODUITS PRIMAIRES

- 1. Accord international sur l'huile d'olive, 1956. Genève, 17 octobre 1955 et New York, 15 novembre 1955
- 2. Protocole modifiant l'Accord international de 1956 sur l'huile d'olive. Genève, 31 mars 1958 et 3 avril 1958
- Accord international sur l'huile d'olive, 1956, modifié par le Protocole du 3 avril 1958.
   Genève, 3 avril 1958
- 4. Accord international de 1962 sur le café. New York, 28 septembre 1962
- 5. Accord international de 1968 sur le café. New York, 18 et 31 mars 1968
- 5.a. Prorogation avec modifications de l'Accord international de 1968 sur le café approuvé par le Conseil international du café dans la résolution no 264 du 14 avril 1973. 14 avril 1973
- **5.b.** Accord international de 1968 sur le café, tel que prorogé avec modifications par le Conseil international du café dans sa Résolution no 264 du 14 avril 1973. 14 avril 1973
- **5.c.** Protocole pour le maintien en vigueur de l'Accord international de 1968 sur le café, tel que prorogé. Londres, 26 septembre 1974
- **5.d.** Accord international de 1968 sur le café, tel que prorogé par le Protocole du 26 septembre 1974. 26 septembre 1975
- **6.** Accord international de 1968 sur le sucre. New York, 3 et 24 décembre 1968
- Accord instituant la Communauté asiatique de la noix de coco. Bangkok, 12 décembre 1968
- 8. Accord instituant la Communauté internationale du poivre. Bangkok, 16 avril 1971
- 9. Accord international de 1972 sur le cacao. Genève, 21 octobre 1972
- 10. Accord international de 1973 sur le sucre. Genève, 13 octobre 1973
- 10.a. Prorogation de l'Accord international de 1973 sur le sucre. Genève, 30 septembre 1975
- 10.b. Accord international de 1973 sur le sucre. Genève, 30 septembre 1975
- 10.c. Deuxième Accord international de 1973 sur le sucre, tel que prorogé. Genève, 18 juin 1976
- 10.d. Accord international de 1973 sur le sucre. Genève, 18 juin 1976
- **10.e.** Troisième prorogation de l'Accord international de 1973 sur le sucre, tel que prorogé. Genève, 31 août 1977
- 11. Accord établissant le Fonds asiatique pour le commerce du riz. Bangkok, 16 mars 1973
- 13. Cinquième Accord international de 1975 sur l'étain. Genève, 21 juin 1975
- 14. Accord international de 1975 sur le cacao. Genève, 20 octobre 1975
- 15. Accord international de 1976 sur le café. Londres, 3 décembre 1975
- 15.a. Prorogation de l'Accord de 1976 sur le café. Londres, 25 septembre 1981
- 15.b. Accord international de 1976 sur le café, tel que prorogé. Londres, 25 septembre 1981
- 16. Accord établissant l'Association internationale de promotion du thé. Genève, 31 mars 1977

- Accord portant création du Centre de recherche-développement de l'étain pour l'Asie du Sud-Est. Bangkok, 28 avril 1977
- **18.** Accord international de 1977 sur le sucre. Genève, 7 octobre 1977
- **18.a.** Prorogation de l'Accord international de 1977 sur le sucre. Washington, 20 novembre 1981 et Genève, 21 mai 1982
- 19. Accord établissant l'Office international des bois tropicaux. Genève, 9 novembre 1977
- 20. Accord international de 1979 sur le caoutchouc naturel. Genève, 6 octobre 1979
- 21. Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Genève, 27 juin 1980
- 22. Accord international de 1980 sur le cacao. Genève, 19 novembre 1980
- 23. Sixième Accord international sur l'étain. Genève, 26 juin 1981
- 24. Accord international de 1982 sur le jute et les articles en jute. Genève, 1er octobre 1982
- 25. Accord international de 1983 sur le café. New York, 16 septembre 1982
- 25.a. Prorogation de l'Accord international de 1983 sur le café. Londres, 3 juillet 1989
- 25.b. Accord international de 1983 sur le café. Londres, 16 septembre 1982
- **25.c.** Deuxième prorogation de l'Accord international de 1983 sur le café, tel que modifié. Londres, 28 septembre 1990
- 25.d. Accord international de 1983 sur le café. Londres, 16 septembre 1982
- **25.e.** Troisième prorogation de l'Accord international de 1983 sur le café, tel que modifié. Londres, 27 septembre 1991
- 25.f. Accord international de 1983 sur le café. Londres, 1er octobre 1992
- **25.g.** Quatrième prorogation de l'Accord international de 1983 sur le café, tel que modifié. Londres, 1 octobre 1993
- 25.h. Accord international de 1983 sur le café. Londres, 1er octobre 1993
- 26. Accord international de 1983 sur les bois tropicaux. Genève, 18 novembre 1983
- 27. Accord international de 1984 sur le sucre. Genève, 5 juillet 1984
- 28.a. Convention sur le commerce du blé de 1986. Londres, 14 mars 1986
- 28.b. Convention relative à l'aide alimentaire de 1986. Londres, 13 mars 1986
- 29. Statuts du Groupe d'étude international du nickel. Genève, 2 mai 1986
- 30. Accord international de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table. Genève, 1er juillet 1986
- **30.a.** Protocole de 1993 portant reconduction de l'Accord international de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table. Genève, 10 mars 1993
- **30.b.** Accord international de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table, tel qu'amendé et reconduit en 1993. Genève, 1er juillet 1986
- 31. Accord international de 1986 sur le cacao. Genève, 25 juillet 1986
- 32. Accord international de 1987 sur le caoutchouc naturel. Genève, 20 mars 1987
- 33. Accord international de 1987 sur le sucre. Londres, 11 septembre 1987
- 34. Statuts du Groupe d'étude international de l'étain. New York, 7 avril 1989

- 35. Statuts du Groupe d'étude international du cuivre. Genève, 24 février 1989
- 36. Accord international de 1989 sur le jute et les articles en jute. Genève, 3 novembre 1989
- 37. Accord international de 1992 sur le sucre. Genève, 20 mars 1992
- 38. Accord international de 1993 sur le cacao. Genève, 16 juillet 1993
- 39. Accord international de 1994 sur les bois tropicaux. Genève, 26 janvier 1994
- **40.** Accord international de 1994 sur le café. Londres, 30 mars 1994
- **40.a.** Accord international de 1994 sur le café, tel que prorogé jusqu'au 30 septembre 2001, avec modifications, par la résolution no 384 adoptée par le Conseil international du café à Londres le 21 juillet 1999. Londres, 30 mars 1994
- 41.a. Convention sur le commerce des céréales de 1995. Londres, 7 décembre 1994
- 41.b. Convention relative à l'aide alimentaire de 1995. Londres, 5 décembre 1994
- **41.c.** Convention relative à l'aide alimentaire de 1999. Londres, 13 avril 1999
- 42. Accord international de 1994 sur le caoutchouc naturel. Genève, 17 février 1995
- 43. Accord international de 2001 sur le café. Londres, 28 septembre 2000
- 44. Accord international de 2001 sur le cacao. Genève, 2 mars 2001
- **45.** Accord portant mandat du groupe d'étude international du Jute, 2001. Genève, 13 mars 2001
- 46. Accord international de 2006 sur les bois tropicaux. Genève, 27 janvier 2006
- 47. Accord international sur le cacao, 2010. Genève, 25 juin 2010
- **48.** Convention relative à l'assistance alimentaire. Londres, 25 avril 2012

#### CHAPITRE XX. OBLIGATIONS ALIMENTAIRES

1. Convention sur le recouvrement des aliments à l'étranger. New York, 20 juin 1956

#### CHAPITRE XXI. Droit de la mer

- 1. Convention sur la mer territoriale et la zone contiguë. Genève, 29 avril 1958
- 2. Convention sur la haute mer. Genève, 29 avril 1958
- Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer. Genève, 29 avril 1958
- 4. Convention sur le plateau continental. Genève, 29 avril 1958
- 5. Protocole de signature facultative concernant le règlement obligatoire des différends. Genève, 29 avril 1958
- 6. Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Montego Bay, 10 décembre 1982
- **6.a.** Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982. New York, 28 juillet 1994

- 7. Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs. New York, 4 août 1995
- **8.** Accord sur les privilèges et immunités du Tribunal international du droit de la mer. New York, 23 mai 1997
- 9. Protocole sur les privilèges et immunités de l'Autorité internationale des fonds marins. Kingston, 27 mars 1998

## CHAPITRE XXII. ARBITRAGE COMMERCIAL

- Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères.
   New York, 10 juin 1958
- 2. Convention européenne sur l'arbitrage commercial international. Genève, 21 avril 1961

#### CHAPITRE XXIII. Droit des traités

- 1. Convention de Vienne sur le droit des traités. Vienne, 23 mai 1969
- 2. Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de traités. Vienne, 23 août 1978
- 3. Convention de Vienne sur le droit des traités entre États et organisations internationales ou entre organisations internationales. Vienne, 21 mars 1986

#### CHAPITRE XXIV. Espace extra-atmosphérique

- Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. New York, 12 novembre 1974
- Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes. New York,
   5 décembre 1979

## CHAPITRE XXV. TÉLÉCOMMUNICATIONS

- 1. Convention concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite. Bruxelles, 21 mai 1974
- 2. Statuts de la Télécommunauté pour l'Asie et le Pacifique. Bangkok, 27 mars 1976
- **2.a.** Amendement au paragraphe 2 a) de l'article 11 des Statuts de la Télécommunauté pour l'Asie et le Pacifique. Bangkok, 13 novembre 1981
- **2.b.** Amendements au paragraphe 5 de l'article 3 et paragraphe 8 de l'article 9 des Statuts de la Télécommunauté pour l'Asie et le Pacifique. Colombo, 29 novembre 1991

- **2.c.** Amendements aux Statuts de la Télécommunauté pour l'Asie et le Pacifique. New Delhi, 23 octobre 2002
- 3. Accord portant création de l'Institut pour l'Asie et le Pacifique en vue du développement de la radiodiffusion. Kuala Lumpur, 12 août 1977
- **3.a.** Amendements à l'Accord portant création de l'Institut de développement de la radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique. Islamabad, 21 juillet 1999
- 4. Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe. Tampere, 18 juin 1998

#### CHAPITRE XXVI. DÉSARMEMENT

- 1. Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles. New York, 10 décembre 1976
- 2. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (avec Protocoles I, II et III). Genève, 10 octobre 1980
- 2.a. Protocole additionnel à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole IV intitulé Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes). Vienne, 13 octobre 1995
- **2.b.** Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996 (Protocole II, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996) annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Genève, 3 mai 1996
- 2.c. Amendement à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Genève, 21 décembre 2001
- 2.d. Protocole relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole V). Genève, 28 novembre 2003
- 3. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Genève, 3 septembre 1992
- 4. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. New York, 10 septembre 1996
- 5. Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Oslo, 18 septembre 1997
- **6.** Convention sur les armes à sous-munitions. Dublin, 30 mai 2008
- 7. Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. Kinshasa, 30 avril 2010
- **8.** Traité sur le commerce des armes. New York, 2 avril 2013

36

#### CHAPITRE XXVII. ENVIRONNEMENT

- 1. Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Genève, 13 novembre 1979
- 1.a. Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif au financement à long terme du programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP). Genève, 28 septembre 1984
- 1.b. Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif à la réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30 pour cent. Helsinki, 8 juillet 1985
- 1.c. Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou leurs flux transfrontières. Sofia, 31 octobre 1988
- **1.d.** Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif à la lutte contre les émissions organiques volatiles ou leurs flux transfrontières. Genève, 18 novembre 1991
- 1.e. Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre. Oslo, 14 juin 1994
- **1.f.** Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif aux métaux lourds. Aarhus, 24 juin 1998
- **1.g.** Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif aux polluants organiques persistants. Aarhus, 24 juin 1998
- **1.h.** Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.Göteborg (Suède), 30 novembre 1999
- **1.i.** Amendements au texte et aux annexes I, II, III, IV, VI et VIII au Protocole de 1998 sur les polluants organiques persistants. Genève, 18 décembre 2009
- **1.j.** Amendements aux annexes I et II au Protocole de 1998 sur les polluants organiques persistants. Genève, 18 décembre 2009
- **1.k.** Modification du texte et des annexes II à IX du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique et ajout de nouvelles annexes X et XI. Genève, 4 mai 2012
- 2. Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. Vienne, 22 mars 1985
- **2.a.** Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Montréal, 16 septembre 1987
- **2.b.** Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Londres, 29 juin 1990
- **2.c.** Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Copenhague, 25 novembre 1992
- **2.d.** Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Montréal, 17 septembre 1997

- **2.e.** Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Beijing, 3 décembre 1999
- 3. Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Bâle, 22 mars 1989
- **3.a.** Amendement à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Genève, 22 septembre 1995
- 3.b. Protocole de Bâle sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages résultant de mouvements transfrontières et de l'élimination de déchets dangereux. Bâle, 10 décembre 1999
- **4.** Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. Espoo (Finlande), 25 février 1991
- **4.a.** Amendement à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. Sofia, 27 février 2001
- **4.b.** Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale. Kiev, 21 mai 2003
- **4.c.** Amendement à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. Cavtat, 4 juin 2004
- 5. Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Helsinki, 17 mars 1992
- **5.a.** Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Londres, 17 juin 1999
- **5.b.** Amendements des articles 25 et 26 de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Madrid, 28 novembre 2003
- **6.** Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels. Helsinki, 17 mars 1992
- 7. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. New York, 9 mai 1992
- **7.a.** Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Kyoto, 11 décembre 1997
- **7.b.** Amendement à l'Annexe B du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nairobi, 17 novembre 2006
- 7.c. Amendement de Doha au Protocole de Kyoto. Doha, 8 décembre 2012
- **8.** Convention sur la diversité biologique. Rio de Janeiro, 5 juin 1992
- **8.a.** Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique. Montréal, 29 janvier 2000
- **8.b.** Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique. Nagoya, 29 octobre 2010

- 8.c. Protocole additionnel de Nagoya—Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Nagoya, 15 octobre 2010
- 9. Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord. New York, 17 mars 1992
- **9.a.** Amendement à l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord. Esbjerg, 22 août 2003
- 10. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Paris, 14 octobre 1994
- 11. Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages. Lusaka, 8 septembre 1994
- **12.** Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. New York, 21 mai 1997
- 13. Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Aarhus, Danemark, 25 juin 1998
- 13.a. Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. Kiev, 21 mai 2003
- **13.b.** Amendement à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Almaty, 27 mai 2005
- 14. Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international. Rotterdam, 10 septembre 1998
- 15. Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Stockholm, 22 mai 2001
- 16. Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières, se rapportant à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et à la Convention de 1992 sur les effets transfrontières des accidents industriels. Kiev, 21 mai 2003
- 17. Convention de Minamata sur le mercure, Kumamoto, 10 octobre 2013

## CHAPITRE XXVIII. Questions fiscales

- 1. Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur. Madrid, 13 décembre 1979
- 1.a. Protocole additionnel à la Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur. Madrid, 13 décembre 1979

## CHAPITRE XXIX. Questions diverses

1. Accord sur les questions de succession. Vienne, 29 juin 2001



## TRAITÉS MULTILATÉRAUX DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

- 1. Convention internationale concernant l'emploi de la radiodiffusion dans l'intérêt de la paix. Genève, 23 septembre 1936
- 2. Protocole spécial relatif à l'apatridie. La Haye, 12 avril 1930
- 3. Protocole relatif à un cas d'apatridie. La Haye, 12 avril 1930
- 4. Convention concernant certaines questions relatives aux conflits de lois sur la nationalité. La Haye, 12 avril 1930
- 5. Protocole relatif aux obligations militaires dans certains cas de double nationalité. La Haye, 12 avril 1930
- **6.** Protocole relatif aux clauses d'arbitrage. Genève, 24 septembre 1923
- 7. Convention pour l'exécution des sentences arbitrales étrangères. Genève, 26 septembre 1927
- 8. Convention destinée à régler certains conflits de lois en matière de lettres de change et de billets à ordre. Genève, 7 juin 1930
- Convention destinée à régler certains conflits de lois en matière de chèques. Genève, 19 mars 1931
- 10. Convention portant loi uniforme sur les lettres de change et billets à ordre. Genève, 7 juin 1930
- 11. Convention portant loi uniforme sur les chèques. Genève, 19 mars 1931
- 12. Convention relative au droit de timbre en matière de lettres de change et de billets à ordre. Genève, 7 juin 1930
- 13. Convention relative au droit de timbre en matière de chèques. Genève, 19 mars 1931
- 14.a. Convention internationale pour la répression du faux monnayage. Genève, 20 avril 1929
- **14.b.** Protocole à la Convention internationale pour la répression du faux monnayage. Genève, 20 avril 1929
- 15. Protocole facultatif concernant la répression du faux monnayage. Genève, 20 avril 1929
- **16.** Convention et Statut sur la liberté du transit. Barcelone, 20 avril 1921
- 17. Convention et Statut sur le régime des voies navigables d'intérêt international. Barcelone, 20 avril 1921
- **18.** Protocole additionnel à la Convention sur le régime des voies navigables d'intérêt international. Barcelone, 20 avril 1921
- 19. Déclaration portant reconnaissance du droit au pavillon des États dépourvus de littoral maritime. Barcelone, 20 avril 1921
- 20. Convention et Statut sur le régime international des ports maritimes. Genève, 9 décembre 1923
- 21. Convention sur le régime fiscal des véhicules automobiles étrangers. Genève, 30 mars 1931
- **22.** Convention internationale pour la simplification des formalités douanières. Genève, 3 novembre 1923

- **23.** Convention internationale pour la lutte contre les maladies contagieuses des animaux. Genève, 20 février 1935
- **24.** Convention internationale concernant le transit des animaux, des viandes et des autres produits d'origine animale. Genève, 20 février 1935
- 25. Convention internationale concernant l'exportation et l'importation de produits d'origine animale (autres que les viandes, les préparations de viande, les produits animaux frais, le lait et les dérivés du lait). Genève, 20 février 1935
- 26. Convention établissant une Union internationale de secours. Genève, 12 juillet 1927
- 27. Convention sur le régime international des voies ferrées. Genève, 9 décembre 1923
- **28.** Convention relative au jaugeage des bateaux de navigation intérieure. Paris, 27 novembre 1925
- **29.** Acte général d'arbitrage (Règlement pacifique des différends internationaux). Genève, 26 septembre 1928
- **30.** Convention sur l'unification de la signalisation routière. Genève, 30 mars 1931
- 31. Accord relatif aux signaux maritimes. Lisbonne, 23 octobre 1930
- 32. Convention relative à la non-fortification et à la neutralisation des îles d'Åland. Genève, 20 octobre 1921
- **33.** Accord sur les bateaux-feux gardés se trouvant hors de leur poste normal. Lisbonne, 23 octobre 1930

